

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Warren Budning, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, Monsieur Armin Klaus, trésorier et Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h15.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-317

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

11.3 – Rémunération des cadres 2017

Adoptée

2016-318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

2016-319

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2016 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2016-320

DÉSIGNATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE désigner, maire suppléant, les membres du conseil suivants, pour leur période respective suivante, afin d'agir et d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* :

Conseiller Jack Edery

Du 1 janvier, 2017 au 28 février, 2017

Conseiller Harvey Shaffer

Du 1 mars, 2017 au 30 avril, 2017

Conseiller Michael Goldwax

Du 1 mai, 2017 à 30 juin, 2017

Conseiller Leon Elfassy

Du 1 juillet, 2017 à 31 août, 2017

Conseiller Warren Budning

Du 1 septembre, 2017 à 31 octobre, 2017

Conseillère Karen Zajdman

Du 1 novembre, 2017 à 31 décembre, 2017

Adoptée

2016-321

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2017 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À OTTAWA

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2017 de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) se tiendra à Ottawa du 1 au 4 juin 2017;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Ottawa du 1 au 4 juin 2017 :
 - Monsieur le maire William Steinberg
 - Monsieur le directeur général Richard Sun
 - Madame la conseillère Karen Zajdman

Adoptée

2016-322

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2017 DE « GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2017 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à Denver, Colorado du 21 au 24 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les délégués suivants soient autorisés à participer au Congrès annuel 2017 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) à Denver, Colorado du 21 au 24 mai 2017:
 - Monsieur le directeur général Richard Sun
 - Monsieur le conseiller Jack Edery

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Monsieur le trésorier Armin Klaus
- Monsieur le contrôleur Yves Tedom

Adoptée

2016-323

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À CONFIRMER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-ROYAL POUR LES SERVICES DE RÉPARTITION D'APPELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Royal offre aux municipalités ses services de répartition d'appels;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Ville de Hampstead et la Ville de Mont-Royal a été signée en août 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux tarifs ont été établis pour la période de juillet 2016 à juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016-2017, la part de la Ville de Hampstead sera de 26 943,36\$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour les années subséquentes, ce montant sera augmenté de 2.5% par année et ce, jusqu'en juillet 2021;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le directeur général ou en son absence le greffier, est par la présente autorisé à informer la Ville de Mont-Royal du renouvellement de l'entente initiale entre les parties et ce, aux tarifs mentionnés.

Adoptée

2016-324

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-2 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement n° 1001-2 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage n° 1001-1, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyée par la conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le règlement n° 1001-2 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage n° 1001-1.

Adoptée

2016-325

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1010-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 SUR LES TARIFS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Karen Zajdman qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1010-1 modifiant le règlement n° 1010 sur les tarifs.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1010-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2016-326

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 694-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 694 CONCERNANT LE TRAFIC

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 694-9 modifiant le règlement n° 694 concernant le trafic.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 694-9 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2016-327

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2017-2018, AVEC LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2017-2018;

ATTENDU QUE les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidema Groupe conseils Inc., consultant de l'Union des municipalités du Québec suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

ATTENDU QUE l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place du fonds de garantie en assurance responsabilité-civile primaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Hampstead accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2017-2018 pour un montant total de **70 031.00\$** incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema Groupe conseils Inc., et autorise à cet effet, le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421 pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421, à l'UMQ d'une somme de **23 854.00\$** représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421, à l'UMQ d'une somme de **700.35\$** plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total incluant taxes des primes payées par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421 à Fidema Groupe Conseils inc., d'une somme de **700.31\$** plus taxes, représentant les honoraires du consultant;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jack Ederly et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le renouvellement du contrat pour les assurances de dommages 2017-2018 soit autorisé, aux compagnies d'assurances suivantes, selon le genre d'assurances et les primes mentionnées, le tout en conformité avec le rapport d'analyse du consultant du 27 octobre 2016 et mis à jour ce 5 décembre 2016, et en conformité avec la loi :

Genre d'assurance	Nom de l'assureur	Montant de la prime, taxes en sus
Assurance de biens	Affiliated FM	4 774.00 \$
Assurance contre le bris des machines	Affiliated FM	531.00 \$
Assurance contre les délits	AIG	681.00 \$
Assurance automobile, formule des propriétaires	Northbridge	8 128.00 \$
Assurance responsabilité civile primaire	Lloyd's	38 442.00 \$
Assurance responsabilité complémentaire et excédentaire	Lloyd's	6 002.00 \$
Assurance responsabilité municipale	Lloyd's	5 378.00 \$

Adoptée

2016-328

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UN SOLARIUM TROIS SAISONS SUR UNE NOUVELLE GALERIE EN COUR ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **37. CHEMIN STRATFORD, LOT N^o 2 088 722, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 1001) ET (RÈGLEMENT PIIA N^o 775)**

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les plans montrant l'implantation d'un solarium trois saisons sur une nouvelle galerie en cour arrière pour une maison unifamiliale détachée située au **37. chemin Stratford** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 novembre 2016 soient *approuvés conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n^o 1001 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale n^o 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :
 - La couleur de l'aluminium doit être foncée. (ex. : noir ou brun).
 - Des plans d'élévation doivent être soumis afin de mieux comprendre la jonction entre le solarium et la galerie, sans oublier d'y ajouter les rampes et le détail des matériaux.

Adoptée

2016-329

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT N^o 727, POUR PERMETTRE DE MODIFIER UNE HAUTEUR DE BÂTIMENT PERMETTANT LA CONSTRUCTION DE 3 ÉTAGES SUPPLÉMENTAIRES, POUR PERMETTRE LA MODIFICATION DE CERTAINES MARGES, POUR PERMETTRE DE MODIFIER LE NOMBRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT SUR LE LOT POUR UN BÂTIMENT MULTI-RÉSIDENTIEL SITUÉ AU **5763. CHEMIN CÔTE ST-LUC, LOT N^o 2 088 777, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 727), (RÈGLEMENT PIIA N^o 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N^o 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 19 octobre 2016, a étudié quatre requête de dérogations mineures à un bâtiment

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

multi-résidentiel détaché au **5763, Chemin Côte-St-Luc**, lot n° 2 088 777, zone RC, (Règlement de zonage n° 727) (Règlement PIIA n° 775) (Règlement concernant les dérogations mineures n° 18 G-0005).

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a fait les recommandations suivantes :

- La demande de dérogation mineure pour permettre une hauteur de bâtiment à 20,73m (68,5 pieds) au lieu de 15,3m (50,2 pieds) permettant la construction de 3 étages supplémentaires devrait être approuvée (Règlement de zonage n° 727, art. 5.1.);
- La demande de dérogation mineure pour permettre la marge avant à 4,38m (14,37 pieds) au lieu de 5,2m (17 pieds) pour légaliser la marge existante et pour permettre l'agrandissement devrait être approuvée. (Règlement n° 727, art. 6.2.1.);
- La demande de dérogation mineure pour permettre la marge arrière à 8,92m (29,26 pieds) au lieu de 10,67m (35 pieds) afin de légaliser la marge existante devrait être approuvée. (Règlement n° 727, art. 6.4.1.);
- La demande de dérogation mineure pour permettre seulement 3 espaces de stationnement à l'arrière de la propriété, au lieu de la formule actuelle, à savoir, 1.5 stationnement par unité de logement et 1 espace de stationnement pour visiteurs pour 6 unités de logement, tel que dans le Règlement, (Règlement de zonage n° 727, art.8.2.) devrait être approuvée;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures décrites ci-dessus pour la propriété située au **5763, chemin Côte St-Luc**, lot n° 2 088 777, Zone RC-1.

Adoptée

2016-330

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 645, POUR PERMETTRE LA MODIFICATION DE LA MARGE ARRIÈRE AFIN DE LÉGALISER UNE SITUATION EXISTANTE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **63, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 090 392, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 645) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 18 G-0005)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage n° 645, à l'article 33.3 pour permettre la marge arrière de 0,71m (28 pouces) au lieu de 0,76m (30 pouces) afin de légaliser une situation existante pour une maison unifamiliale détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 19 octobre 2016, a recommandé que :

- La demande de dérogation mineure pour permettre une marge arrière de 0,71m (28 pouces) au lieu de 0,76m (30 pouces) afin de légaliser une situation existante devrait être approuvée. (Règlement n° 645, art. 33.3)

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au **63, chemin Heath** sur le lot n° 2 090 392, Zone RA-2.

Adoptée

2016-331

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2016 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 octobre 2016 au 20 novembre 2016, au montant de 737,904.94 \$, est par la présente approuvée (286,934.13 \$ pour les chèques et 450,970.81 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2016-332

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REHAUSSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FIBRE DES LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour l'octroi d'un contrat de trois ans pour des services professionnels pour le rehaussement de l'infrastructure fibre des liens de télécommunication;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse faite par le Chef de section systèmes d'information de la ville, un représentant de la firme OS4 Techno et un représentant de la firme Cosior, l'offre de services soumise par Fibre Noire Internet Inc. avait obtenu une note de 88.5%;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2013-258 adoptée en novembre 2013, le Conseil a octroyé le contrat de trois ans à Fibre Noire Internet Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu au document d'appel d'offres que le contrat incluait deux options de renouvellement sans augmentation des tarifs pour une durée d'une année chacune;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat avec Fibre Noire Internet Inc., soit renouvelé du 24 mars 2017 au 23 mars 2018 pour des honoraires au montant de 33 600\$ plus taxes.

Adoptée

2016-333

CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET DES AIRES DE PATINAGE - SAISON HIVERNALE 2016/2017

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite, pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage pour la saison hivernale 2016/2017;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 septembre 2016, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges,

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2016/2017 la Ville désire faire enlever la neige pour les deux patinoires du parc Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Harvey Shaffer a indiqué ses liens d'affaires avec Les Entreprises Clifton DRAM Inc. et conséquemment, ne votera pas sur la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE, le contrat pour le déneigement des patinoires et des aires de patinage pour la saison hivernale 2016/2017 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES CLIFTON DRAM INC

Déneigement pour les deux patinoires du parc Hampstead-(8 000\$ ch): \$ 16 000.00

QUE, la T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

QUE, le certificat du trésorier n° 16-34, daté du 16 novembre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-334

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES PICK-UP POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat de deux camionnettes pick-up;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 novembre 2016, celle de Chartrand Ford Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, le contrat pour l'achat de deux camionnettes pick-up, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CHARTRAND FORD INC.

Deux camionnettes pick-up année 2017 (tel que spécifications)	75 780.20 \$
Taxe spécifique sur les pneus	30.00 \$
T.P.S. 5%	3 790.51 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>7 562.07 \$</u>
Grand total, taxes incluses	87 162.78 \$

Le certificat du trésorier n° 16-35, daté du 21 novembre 2016, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2016-335

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. QING YUN FEI À TITRE D' "AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCES" POUR UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE PENDANT L'ABSENCE POUR MALADIE DE L'EMPLOYÉE TITULAIRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, pour un remplacement temporaire pendant l'absence pour maladie de l'employée titulaire permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le contrôleur et la conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. QING YUN FEI** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat à terme fixe d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. QING YUN FEI** a débuté son assignation le 16 novembre 2016;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **M. QING YUN FEI** à titre d' "**AGENT DE BUREAU (COMPTES À PAYER) - FINANCES**" à partir du 16 novembre 2016 et ce, pour la durée de l'absence pour maladie de l'employée titulaire permanente, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2016-336

APPROBATION DE L'EMBAUCHE PERMANENTE DE MME CYNTHIA LANE À TITRE DE « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a besoin d'un Responsable des communications;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Hampstead a approuvé l'embauche contractuelle de Mme Cynthia Lane par la résolution numéro 2013-092 du 22 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a évalué la performance du Responsable des communications comme étant exemplaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche permanente de **Mme Cynthia Lane**;

Il est proposé par Warren Budning, appuyé par Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche permanente de Mme **CYNTHIA LANE** à titre de «**RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**» en date du 6 décembre 2016 aux conditions décrites dans *Politique concernant les conditions et avantages des cadres de la Ville de Hampstead* et dans la *Politique de rémunération des cadres de la Ville de Hampstead*.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2016-337

RÉMUNÉRATION DES CADRES - 2017

Il est proposé par Jack Edery, appuyé par Harvey Shaffer et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE ratifier les recommandations du directeur général relativement aux ajustements de la rémunération des cadres pour l'année 2017, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017, le tout conformément à la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead adoptée le 19 décembre 2011, sous la résolution no. 2011-957 et contenues dans le dossier confidentiel «Salaires des cadres» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2016-338

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h04.

Adoptée

(s) Jack Edery
Jack Edery, maire-suppléant

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, greffier